



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CRÉANCES ÉTEINTES

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

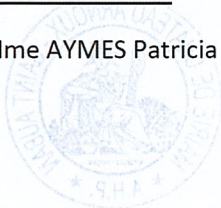
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc (Arrivé à 18 H.12 – Point N° 2).

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. DI GIOVANNI Alexandre
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme GIACHINO Lisa.



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Septembre 2025
Délibération N° DM_20250923N079

OBJET : CRÉANCES ÉTEINTES

M. Gerard BENOIT, adjoint délégué en charge des finances, informe l'assemblée délibérante qu'à la demande du service de gestion comptable de DIGNE-LES-BAINS, il est nécessaire de prendre en compte au titre des créances éteintes la somme de 3.405,26 €.

En effet, une créance est considérée comme éteinte lorsqu'une aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable. Ce sont des charges définitives pour la collectivité.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE :**

➤ **DECIDE** de prendre en compte au titre des créances éteintes la somme de 3 405.26 €.

PUBLIEE LE :
NOTIFIE A L'INTERESSE(E) LE :

T ☒

NT ☐

NOMENCLATURE N° : 7-1

CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.
FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



René VILLARD

